

Image not found or type unknown



Toiture commune à deux maisons

Par **jalna**, le **24/04/2015 à 22:46**

Bonjour,
Nous possédons deux immeubles dont la toiture est commune.
nous désirons vendre un des deux. Quelles solutions pour la toiture. Ne peut-on faire autrement qu'une copropriété ?
(La maison que nous gardons fait déjà l'objet d'une copropriété).
Merci de votre réponse.

Par **conseil juridique**, le **25/04/2015 à 06:42**

Bonjour, malheureusement non, vous n'avez pas le choix, il faut vous rendre chez un notaire faire un règlement de division, la toiture, si elle est entière commune, sera donc traitée comme une partie commune

Par **jalna**, le **25/04/2015 à 16:22**

bonjour, merci beaucoup pour votre réponse très rapide.